



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES DE FORMATION EN NORMANDIE

Les bilans pédagogiques et financiers de 2020



■ Sommaire

3	Édito
5	Avant-propos
6	Contexte réglementaire
6	Définitions
7	I. Les Organismes de Formation en Normandie
7	1) Nombre d'organismes de formation déclarés en Normandie par département
7	2) Localisation des organismes de formation en Normandie
8	3) Typologie des prestataires de formation 3-1) Les organismes de formation par typologie 3-2) Les organismes de formation par typologie et département
9	4) Ancienneté des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2020 4-1) Ancienneté par typologie des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2020 4-2) Ancienneté moyenne par typologie des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2020
10	II. Le bilan financier des organismes de formation en 2020 en Normandie
10	1) Produits réalisés au titre de la formation professionnelle continue (en euros) par statut juridique
10	2) Nombres d'organismes répartis par tranche de produits
11	3) Produits réalisés au titre de la formation professionnelle continue par département
11	4) Produits (fonds) réalisés au titre de la formation professionnelle continue et leurs origines
12	5) Produits (fonds) en provenance des pouvoirs publics : 121 647 487 € en 2020
12	6) Produits (fonds) en provenance des opérateurs de compétences (OPCO) : 204 858 396 € en 2020
13	III. Le bilan pédagogique des organismes de formation
13	1) Les stagiaires de la formation professionnelle continue
14	2) Nombre de stagiaires accueillis et évolution
15	3) Nombre d'heures stagiaires
16	4) Répartition d'heures stagiaires par typologie des stagiaires
17	5) Durée moyenne des formations (en heures)
18	6) Nombre de stagiaires et d'heures stagiaires par spécialité de formation (triées en nombre décroissant d'heures stagiaires)

La formation professionnelle tout au long de la vie constitue un droit pour chaque individu. La loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel a simplifié et modifié les modalités d'accès aux différents dispositifs de la formation professionnelle. Elle permet à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de faire progresser son niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Elle constitue un élément déterminant de sécurisation des parcours et de la promotion des salariés.

Si l'année 2020 actait la transformation de nombreux points clés du système de formation, l'année 2021 a été une année d'ancrage de ces nouvelles modalités pédagogiques dans un environnement sanitaire et économique toujours très fortement perturbé.

Ainsi, avec le soutien financier de l'État, les entreprises, confrontées à d'importantes périodes d'activité partielle, ont rapidement identifié et utilisé la formation comme l'un des moyens les plus efficaces pour sécuriser le parcours professionnel de leurs salariés. L'apprentissage et le compte personnel de formation ont aussi évolué et ont été fortement mobilisés.

Par ailleurs, 2021 a été également marquée par la poursuite du déploiement de deux dispositifs d'envergure : d'une part, le Plan de relance, initié en septembre 2020, pour préparer la France de 2030, se traduisant par une mobilisation financière d'une ampleur sans précédent de la part du Gouvernement (le plan « Un jeune, une solution » lancé en 2020 et poursuivi encore aujourd'hui a largement contribué à la réussite de l'alternance) ; d'autre part, le plan régional d'investissement dans les compétences au bénéfice des jeunes et des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés (contribution financière exceptionnelle de l'État de 459M € au titre des années 2019/2023 qui complète l'engagement socle du Conseil Régional de Normandie, pour un total de plus d'un milliard d'euros sur 5 ans dédiés à la formation des plus vulnérables sur le marché du travail).

En ouvrant plus largement l'accès des normands aux dispositifs de formation, l'ensemble de ces éléments structurants ont contribué à accompagner les entreprises confrontées à des tensions de recrutement.

Michèle LAILLER BEAULIEU
Directrice Régionale de l'Économie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

■ Avant-propos

La libéralisation du marché de la formation professionnelle et notamment l'élargissement des missions des organismes de formation qui souhaitent s'ouvrir à l'apprentissage, a permis de développer l'offre de formation auprès de nombreux bénéficiaires.

Tout organisme de formation réalisant des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle a notamment pour obligation de déclarer un bilan pédagogique et financier (BPF), document retraçant son activité du dernier exercice comptable clos, auprès du Service Régional de Contrôle (SRC) de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS). Ce bilan doit être réalisé avant le 30 avril de chaque année en se connectant sur <http://mesdemarches.emploi.gouv.fr/> pour effectuer la télédéclaration. Celui-ci est établi quel que soit le statut juridique (établissement public, SA, SARL, travailleur indépendant, association....).

Les tableaux présentés dans cette étude, et les analyses qui en découlent sont basés sur les éléments les plus récents, déclarés dans les BPF transmis en 2021 sur l'activité 2020 par les dispensateurs de formation **déclarés** en Normandie auprès du Préfet de région

Cette déclaration d'activité est réalisée auprès de la DREETS (service SRC) compétente en raison, soit du lieu du principal établissement, soit du lieu où est assurée sa direction effective, soit du lieu de son siège social. Pour s'enregistrer en qualité d'organisme de formation, la structure doit transmettre sa demande en télédéclaration via l'application « mon activité formation ».

Par exemple, l'AFPA ne dispose plus de siège régional enregistré en Normandie mais est déclaré sur une échelle nationale en Île de France. Les données relatives à leur activité dans chaque région sont compilées en Île de France.

Inversement, les données des organismes de formation déclarés en Normandie ayant des établissements secondaires hors de notre région, sont comprises dans l'étude, quand bien même ceux-ci ne sont pas situés dans notre région.

Précision : Les organismes ayant déclaré un chiffre d'affaires nul ou n'en n'ayant pas encore déclaré, ne sont pas comptabilisés dans cette étude.

■ Contexte réglementaire

La formation professionnelle est un marché ouvert à toute personne physique ou morale, publique ou privée, et soumise au cadre suivant :

- ◆ Obligation de déclaration d'activité de prestataire de formation professionnelle (L 6351-1 du Code du Travail) auprès du Préfet de Région (DREETS – SRC) comportant des pièces justificatives obligatoires.
- ◆ La déclaration d'activité devient caduque lorsque le bilan pédagogique et financier ne fait apparaître aucune activité de formation, ou lorsque ce bilan n'a pas été adressé à la DREETS. Dans ce cas, les organismes ne peuvent plus organiser d'actions de formation et doivent introduire une nouvelle demande s'ils souhaitent reprendre cette activité.
- ◆ Obligations applicables aux organismes de formation, définies par le Code du Travail (partie 6) dont le SRC de la DREETS veille au respect.

■ Définitions

Déclaration d'activité : Toute personne qui souhaite réaliser des prestations de formation professionnelle doit procéder, sous peine de sanctions, à une déclaration d'activité dans les 3 mois qui suivent sa première convention ou son premier contrat de formation. Cette obligation permet d'identifier l'ensemble des prestataires de formation intervenant en France et de disposer d'informations sur leur activité. Cet enregistrement n'est pas un agrément de l'État ; il permet seulement d'exercer sur le territoire et de figurer sur la liste publique des organismes de formation.

Chiffre d'affaires : somme des montants des ventes de prestations de service ou de produits réalisées par une entité au cours d'un exercice comptable clos (sur une année). Ces chiffres ne reprennent que l'activité de formation professionnelle quand bien même l'entité aurait d'autres activités.

Stagiaire : il peut suivre plusieurs formations, il serait alors comptabilisé plusieurs fois. Stagiaire = bénéficiaire d'une formation.

Les structures du secteur parapublic ont des missions de service public et leur politique de recrutement se rapproche de celles des entreprises privées. Leurs statuts et leurs salariés diffèrent : certains relèvent du droit privé tandis que d'autres sont des agents publics.

Ex. pour les données des BPF : CCI/chambres des métiers/chambres d'agriculture.

OPCO : Opérateurs de compétences au nombre de 11 depuis la loi du 05 septembre 2018.

FAF : fonds d'assurances formation de non salariés.

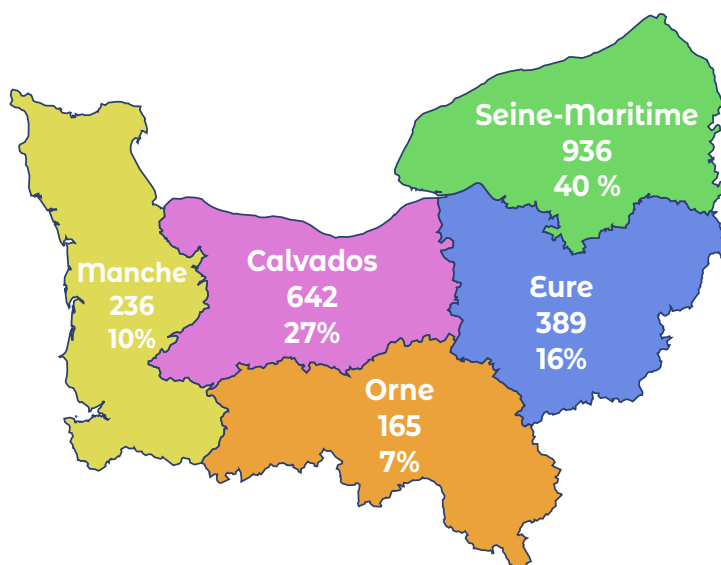
Autres stagiaires : jeunes non-inscrits comme demandeurs d'emploi, de travailleurs non-salariés, de bénévoles, de détenus, d'agents publics ou non de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière ou d'un établissement public administratif ou de stagiaires de clients étrangers formés à l'étranger.

I. Les Organismes de Formation en Normandie

Le nombre de prestataires de formation ayant eu une activité en 2020 déclarés en Normandie est de 2 368 organismes pour un flux financier de plus de 487 millions d'euros (M€).

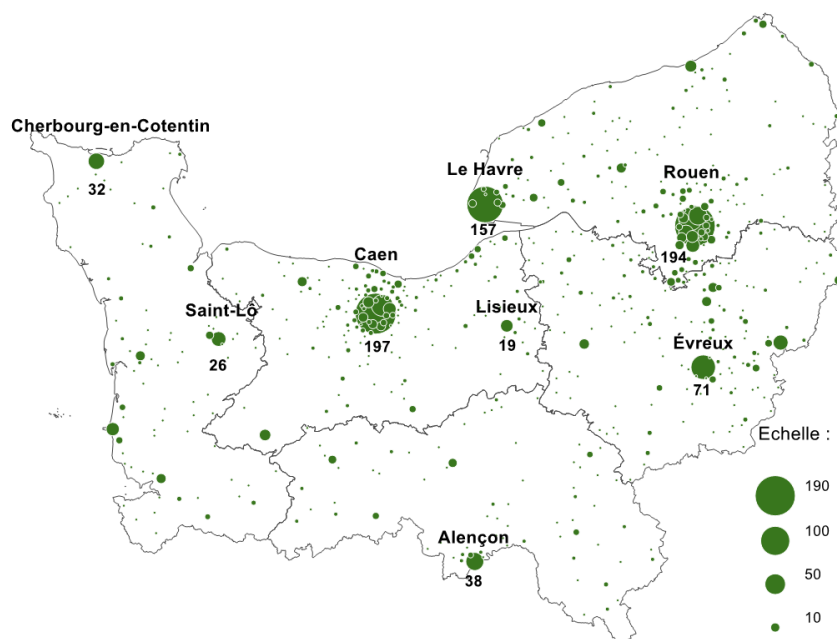
1) Nombre d'organismes de formation déclarés en Normandie par département

Les départements de la Seine-Maritime et du Calvados représentent les deux tiers des organismes de formation en Normandie (respectivement 40 % et 27 %). L'Orne est le département contenant le moins d'organismes (7 %) pas loin derrière la Manche (10 %).



2) Localisation des organismes de formation en Normandie

Une grande proportion des organismes de formation est concentrée dans les grandes villes et leurs métropoles. La métropole de Rouen possède plus de 500 organismes sur les 936 situées en Seine Maritime, soit 55,0 %. Sur le plan régional, 21,7 % des organismes de formation sont localisés dans la métropole rouennaise. La métropole de Caen, comptabilise plus de 400 structures, soit 63,6 % des organismes du Calvados et 17,2 % des organismes de la région et la métropole du Havre a plus de 200 organismes de formation soit 9,0 % de la région. Les trois métropoles

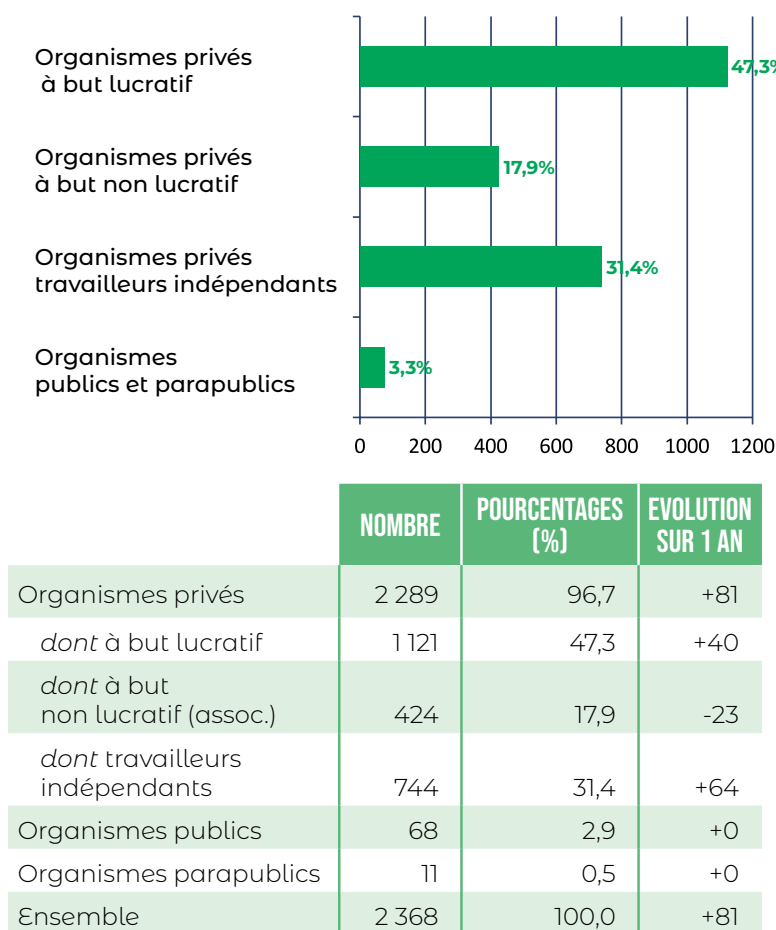


réunies possèdent près de la moitié des organismes de formation normands. Les villes de Caen, Rouen et Le Havre comptent près

de 550 organismes de formation qui représentent près d'1/4 des structures déclarées sur le territoire normand.

3) Typologie des prestataires de formation

3.1) Les organismes de formation par typologie



Le nombre d'organismes de formation privés est de 2 289, soit 96,7 % du total en 2020. Les organismes privés à but lucratif (SARL, SA, EURL...) sont les plus nombreux : près d'un sur deux. Les organismes publics et parapublics correspondent à seulement 3,3 %, sachant que les organismes parapublics représentent moins de 1 %.

Le nombre d'organismes publics et parapublics est resté constant contrairement aux nombres d'organismes privés qui a augmenté de 81 structures, en 2020 vis-à-vis de 2019. Parmi ceux-ci, 64 établissements (+ 9,4 %) ayant pour statut « travailleurs indépendants » interviennent régulièrement en sous-traitance. Ils ont aussi l'obligation de se déclarer en qualité d'organisme de formation auprès du SRC.

3-2) Les organismes de formation par typologie et département

La Seine-Maritime a le plus grand nombre d'organismes de formation (936 soit 39,5 %) quel que soit son statut juridique mais au sein de chaque département normand, les répartitions ne sont pas les mêmes. Dans l'Orne, 62 organismes de formation sont des organismes privés à but lucratif soit 37,6 % de l'ensemble du département, alors que le pourcentage sur la région est de 10 % de plus (47,3%). A contrario, dans l'Eure, le taux d'organismes privés à but lucratif est de 51,4 % soit plus d'un établissement sur deux. Ce département a seulement 12,6 % d'organismes privés à but non lucratif contrairement à

	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE
Organismes privés	621	377	223	156	912	2 289
dont à but lucratif	283	200	116	62	460	1 121
dont à but non lucratif (assoc.)	127	49	43	40	165	424
dont travailleurs indépendants	211	128	64	54	287	744
Organismes publics et parapublics	21	12	13	9	24	79
Ensemble	642	389	236	165	936	2 368

l'Orne qui en détient 24,2 % tenant compte du nombre d'organismes.

Dans la Manche et l'Orne, la proportion d'organismes publics et parapublics est de 5,5 % dans les deux départements, un taux supérieur au taux régional qui est de

3,3 %. La Seine-Maritime, au contraire des deux départements précédents, a une proportion moindre d'organismes publics et parapublics de 2,6 % soit 24 établissements sur 936, alors qu'il détient le plus d'établissements de la région.

4) Ancienneté des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2020

4-1) Ancienneté par typologie des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2020

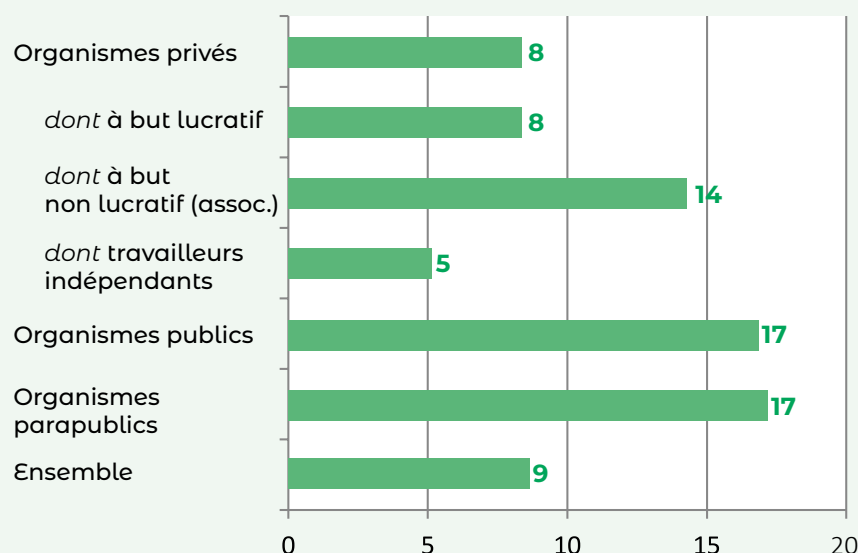
	MOINS DE 3 ANS	DE 3 ANS À MOINS DE 10 ANS	DE 10 ANS À MOINS DE 20 ANS	PLUS DE 20 ANS	ENSEMBLE
Organismes privés	36,2	32,8	17,1	13,9	100,0
dont à but lucratif	34,3	32,8	20,3	12,6	100,0
dont à but non lucratif (assoc.)	18,9	31,4	16,3	33,5	100,0
dont travailleurs indépendants	48,9	33,6	12,6	4,8	100,0
Organismes publics et parapublics	7,6	35,4	19,0	38,0	100,0
Ensemble	35,2	32,9	17,1	14,7	100,0

(Unité : %)

Les organismes de formation sont majoritairement récents avec 68,1 % qui ont moins de 10 ans. Les anciens prestataires déclarés depuis plus de 20 ans, représentent 1 organisme sur 7 en Normandie.

L'ancienneté des organismes de formation dépend fortement du type d'organismes. Dans les organismes privés, près d'un travailleur indépendant sur deux (48,9 %) a moins de 3 ans d'ancienneté alors que moins d'un sur cinq (18,9 %) pour les organismes privés à but non lucratif. À l'inverse, moins d'un travailleur indépendant sur vingt (4,8 %) a plus de 20 ans d'existence contre 33,5 % des organismes privés à but non lucratif. Pour les organismes publics et parapublics, un établissement sur dix a moins de trois ans alors que 57,0 % ont plus de 10 ans et 38,0 % ont plus de 20 ans. Depuis 2016, aucun nouvel organisme parapublic n'a été créé.

4-2) Ancienneté moyenne par typologie des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2020



Les 2368 organismes de formation de Normandie ont une ancienneté moyenne de 9 ans.

Pour les organismes publics et parapublics, les plus anciens, elle est de 17 ans, suivis par les organismes privés à but non lucratif avec 14 ans d'ancienneté. Les plus récents sont les travailleurs indépendants, qui en moyenne, ont 5 ans d'ancienneté.

■ II. Le bilan financier des organismes de formation en 2020 en Normandie

La formation professionnelle constitue un véritable secteur économique générant plus de 487 millions d'euros (M€) en 2020 en Normandie, soit une augmentation de 8,8 % par rapport à 2019.

1) Produits réalisés au titre de la formation professionnelle continue (en euros) par statut juridique

Les organismes de formation déclarés en Normandie ont un chiffre d'affaires (CA) moyen d'environ 205 000 €. Les organismes privés représentent 96,7 % de l'ensemble des organismes de formation en Normandie (§.I-3), leurs chiffres d'affaires constituent seulement 70,8 % du total en Normandie. Les organismes privés détiennent un chiffre d'affaires moyen moins élevé (CA moyen 150 638€) que les organismes publics et parapublics (respectivement CA moyen : 1 570 333€ et 3 245 059€). Parmi les organismes privés, les travailleurs indépendants ont un CA moyen de 20 175 €, soit près de 22 fois moins que les organismes privés à but non lucratif qui ont un CA moyen de 439 063 €.

	CHIFFRE D'AFFAIRES (€)	RÉPARTITION (%)	ÉVOLUTION SUR 1 AN (%)	CA MOYEN (€)
Organismes privés	344 810 783	70,8	+1,4	150 638
dont à but lucratif	143 638 120	29,5	-9,0	128 134
dont à but non lucratif (assoc.)	186 162 694	38,2	+12,2	439 063
dont travailleurs indépendants	15 009 969	3,1	-8,3	20 175
Organismes publics	106 782 638	21,9	+28,7	1 570 333
Organismes parapublics	35 695 650	7,3	+27,0	3 245 059
Ensemble	487 289 071	100,0	+8,0	205 781

Entre 2019 et 2020, le chiffre d'affaires des organismes privés a légèrement augmenté, grâce uniquement à une hausse de 12,2 % chez les organismes à but non lucratif. Les produits réalisés par les organismes à but lucratif et les travailleurs indépendants sont en baisse de respectivement -9,0 % et -8,3 %. Les orga-

nismes publics et parapublics ont eu une forte hausse de leur chiffre d'affaires en un an, de 28,7 % et 27,0 %. Cette hausse est de plus de 23 M€ pour les organismes publics et seulement de 7 M€ pour les organismes parapublics. En comparaison, elle est de 20 M€ pour les organismes privés à but non lucratif.

2) Nombres d'organismes répartis par tranche de produits

La majorité des organismes réalise un CA bien inférieur au CA moyen de la région (205 000 €). En effet, 78,6 % ont un CA inférieur à 75 000 €, soit plus des trois quarts des organismes normands. Parmi les 171 organismes ayant un CA supérieur à 450 000 €, 96 ont un CA supérieur à 1M€ contribuant à élever la moyenne normande dont 19 ont un CA supérieur à 5M€.

TRANCHES DE PRODUITS	NOMBRE D'ORGANISMES	REPARTITION (%)	ÉVOLUTION SUR 1 AN (%)
Moins de 15 000 €	1 128	47,6	+12,1
15 000 € à 75 000 €	733	31,0	0,0
75 000 € à 150 000 €	174	7,3	-11,2
150 000 € à 450 000 €	162	6,8	-7,4
450 000 € et plus	171	7,2	-3,4

- ➔ 96 organismes ont un CA supérieur à 1M€
- ➔ 19 organismes ont un CA supérieur à 5M€

3) Produits réalisés au titre de la formation professionnelle continue par département

	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE (€)
Organismes privés	24,4	14,2	4,3	14,7	42,4	344 810 783
<i>dont à but lucratif</i>	24,9	18,7	6,0	2,4	48,0	143 638 120
<i>dont à but non lucratif (assoc.)</i>	23,5	10,7	2,4	24,7	38,8	186 162 694
<i>dont travailleurs indépendants</i>	31,2	14,7	11,6	8,1	34,4	15 009 969
Organismes publics	23,4	9,8	12,2	9,4	45,2	106 782 638
Organismes parapublics	15,8	17,7	34,7	0,0	31,8	35 695 650
Ensemble	23,6	13,5	8,3	12,4	42,2	487 289 071
Chiffre d'affaires départemental (€)	114 802 145	65 802 100	40 205 141	60 632 876	205 846 809	487 289 071

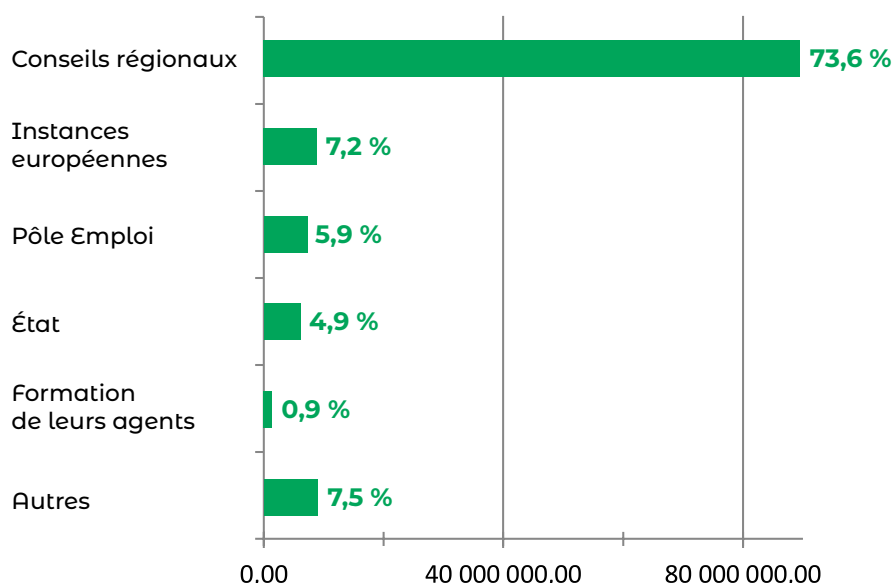
La Seine-Maritime cumule 42,2 % des produits de la région (plus de 205 M€). Ce département réalise près de la moitié des produits des organismes privés à but lucratif soit 68,9 M€ (48,0 %). La Manche ne représente que 8,3 % de l'ensemble des CA normands (40,2 M€) mais ce département réalise 34,7 % (12,4 M€) des produits des organismes parapublics, le plus élevé de la région. En revanche, l'Orne détient le CA moyen le plus élevé entre les 5 départements avec plus de 367 000 €. En comparaison avec le CA moyen de la région, celui-ci lui est supérieur de 78,6 %.

4) Produits (fonds) réalisés au titre de la formation professionnelle continue et leurs origines

	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉPARTITION [%]	ÉVOLUTION SUR 1 AN [%]
Produits provenant des entreprises pour la formation de leurs salariés	83 968 387	17,2	-23,9
Produits provenant des opérateurs de compétences (OPCO)	204 858 396	42,0	+52,0
Produits provenant des pouvoirs publics	121 647 487	25,0	-4,9
Produits provenant des particuliers	19 995 011	4,1	-6,3
Produits provenant de contrats conclus avec d'autres OF (y compris CFA)	34 919 952	7,2	-1,9
Autres produits	21 899 838	4,5	+3,2
Ensemble	487 289 071	100,0	+8,0

En 2020, les produits provenant des opérateurs de compétences (OPCO) représentent 42,0 % des produits normands, soit une hausse de 52,0 % par rapport à l'année 2019.

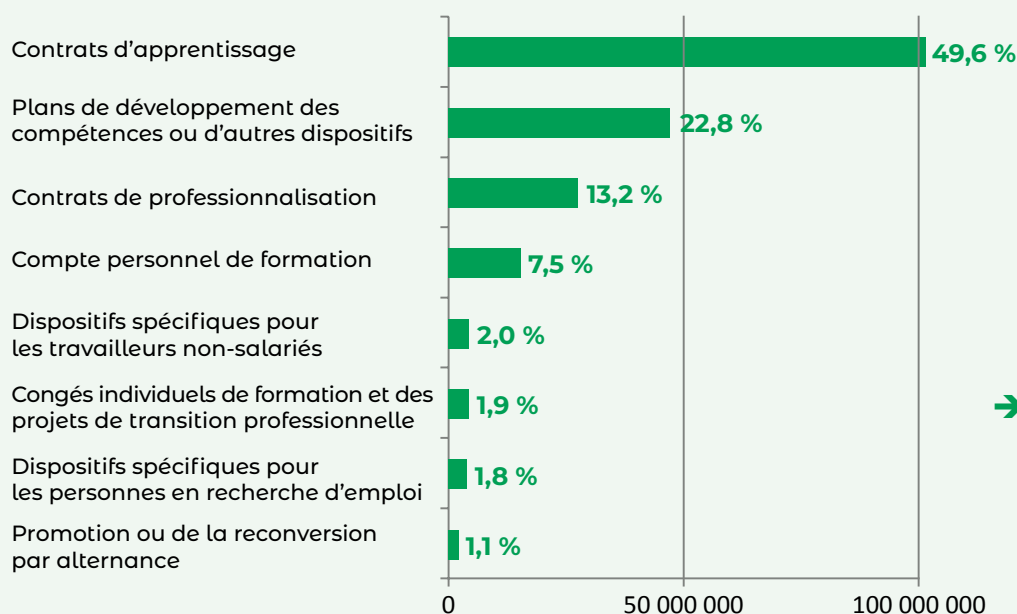
5) Produits (fonds) en provenance des pouvoirs publics : 121 647 487 € en 2020



→ 99,1 % des fonds publics financent les formations des demandeurs d'emploi, une augmentation par rapport à 2019 où ils représentaient « seulement » 89,9 %.

Selon les données extraites des bilans pédagogiques et financiers, sur les 121 M€ des fonds publics, 73,6 % proviennent du Conseil Régional soit plus de 89 M€ (83 M€ en 2019). Les fonds publics des instances européennes sont de 7,2 % (8,7 M€) et présentent une hausse significative par rapport à 2019 où ils cumulaient 2 M€ soit 1,6% des fonds publics. Les fonds de Pôle emploi en 2020, représentent 5,9 % (environ 7 M€). Ces fonds diminuent d'année en année puisqu'en 2019 le montant était de 12 M€, de 15 M€ en 2018 et de 20,5 M€ en 2017.

6) Produits (fonds) en provenance des opérateurs de compétences (OPCO) : 204 858 396 € en 2020



Nota : Le compte personnel de formation (CPF) finance certaines formations de stagiaires, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi. Il n'est donc pas possible de déterminer le statut des stagiaires qui en bénéficient.

→ Tenant compte de ce qui précède et en excluant cette donnée, 95,9 % des fonds des OPCO financent les formations des salariés (181 M€ sur 189 M€).

Les actions de formation pour les contrats d'apprentissage sont financées par les OPCO et représentent près de la moitié de ces fonds pour une valeur de 101,6 M€. En 2019, elles étaient de seulement 12,1 M€. Cette prise en charge est donc huit fois plus importante que l'année précédente expliquant

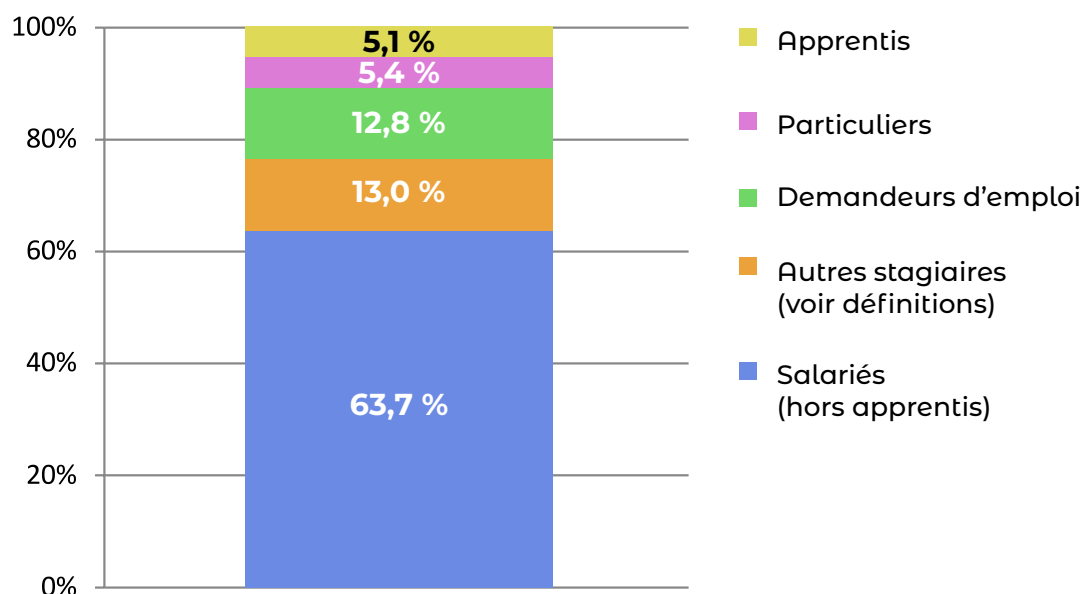
la hausse de 52,0 % des fonds en provenance des OPCO vu précédemment (§.II-4). Les financements relatifs aux formations prévues dans le cadre des plans de développement des compétences ou d'autres dispositifs représentent 22,8 % (46,6 M€) des fonds gérés par les OPCO,

et donc en diminution vis-à-vis de 2019 où ils étaient de 54,6 M€. Les fonds utilisés pour financer les contrats de professionnalisation, les projets de transition professionnelle ainsi que les dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi sont en baisse en 2020.

■ III. Le bilan pédagogique des organismes de formation

Ces prestataires ont dispensé des formations pour 596 446 stagiaires dont 76 228 demandeurs d'emploi (12,8 %) pour un nombre de 34 708 978 heures stagiaires.

1) Les stagiaires de la formation professionnelle continue



	SALARIÉS	APPRENTIS	DEMANDEURS D'EMPLOI	PARTICULIERS	AUTRES STAGIAIRES	ENSEMBLE
Organismes privés	351 133	15 430	60 759	24 373	62 029	513 724
<i>dont</i> à but lucratif	202 126	3 935	11 517	11 847	29 457	258 882
<i>dont</i> à but non lucratif (assoc.)	127 092	10 521	46 374	7 295	23 303	214 585
<i>dont</i> travailleurs indépendants	21 915	974	2 868	5 231	9 269	40 257
Organismes publics	21 271	8 603	12 406	4 408	11 226	57 914
Organismes parapublics	7 339	6 652	3 063	3 458	4 296	24 808
Ensemble	379 743	30 685	76 228	32 239	77 551	596 446

Quel que soit le statut des organismes de formation, les stagiaires les plus nombreux sont les salariés avec 63,7 % (379 743). Lorsqu'on affine ce résultat, en ne prenant en compte que la ligne des organismes publics et parapublics, la proportion de salariés est significativement moindre (36,7 % [21 271] et 29,6 % [7 739]). Dans les organismes parapublics, contrairement aux autres organismes, les apprentis sont les seconds stagiaires les plus représentés (26,8 % [6 652]) alors que, pour les autres organismes, la deuxième place revient aux demandeurs d'emploi.

Cette année, la seule augmentation par type de stagiaires concerne les apprentis. En 2019, les contrats d'apprentissage apparaissaient pour la première fois dans les données issues des bilans pédagogiques et financiers et correspondaient à 1,6 % de l'ensemble des stagiaires pour 5,1 % en 2020.

Plus d'un salarié sur deux a suivi une formation dans un organisme privé à but lucratif. Plus d'un apprenti sur trois a suivi une formation dans un organisme à but non lucratif et plus d'un demandeur d'emploi sur deux.

2) Nombre de stagiaires accueillis et évolution

	NOMBRE DE STAGIAIRES	REPARTITION [%]	EVOLUTION SUR 1 AN [%]
Organismes privés	513 724	86,1	-18,3
<i>dont</i> à but lucratif	258 882	43,4	-21,4
<i>dont</i> à but non lucratif (assoc.)	214 585	36,0	-12,2
<i>dont</i> travailleurs indépendants	40 257	6,7	-26,7
Organismes publics	57 914	9,7	-11,9
Organismes parapublics	24 808	4,2	-2,8
Ensemble	596 446	100,0	-17,2

Les organismes privés représentent 96,7 % de l'ensemble des organismes de formation (§.I-3) et accueillent 86,1 % des stagiaires. Ils accueillent en moyenne moins de stagiaires que les organismes publics et parapublics (224 stagiaires en moyenne contre 852 et 2 255 dans le public et parapublic).

La pandémie et la fermeture de certaines structures en 2020, a eu pour conséquence de diminuer le nombre de stagiaires quel que soit le type d'organismes. Vis-à-vis de l'année 2019, la diminution est de 33,1 % correspondant à plus de 123 000 stagiaires en moins. Les organismes parapublics ont été les moins touchés puisque cette diminution est de 726 stagiaires (- 2,8%) rapport à 2019.

3) Nombre d'heures stagiaires

	SALARIES	APPRENTIS	DEMANDEURS D'EMPLOI	PARTICULIERS	AUTRES STAGIAIRES	ENSEMBLE	REPARTITION ENSEMBLE (%)	EVOLUTION SUR 1 AN (%)
Organismes privés	8 489 338	3 445 874	6 103 504	1 113 085	1 742 312	20 894 113	60,2	-4,5
dont à but lucratif	4 828 962	427 237	1 028 405	560 952	737 859	7 583 415	21,8	-17,6
dont à but non lucratif (assoc.)	3 125 111	2 996 094	5 006 870	407 561	906 672	12 442 308	35,8	+5,1
dont travailleurs indépendants	535 265	22 543	68 229	144 572	97 781	868 390	2,5	+3,0
Organismes publics	2 139 829	3 008 476	3 659 479	786 856	1 649 154	11 243 794	32,4	+0,9
Organismes parapublics	369 854	1 724 103	330 742	49 445	96 927	2 571 071	7,4	+13,7
Ensemble	10 999 021	8 178 453	10 093 725	1 949 386	3 488 393	34 708 978	100,0	-1,6

Le nombre d'heures stagiaires dans les organismes privés est le plus élevé, il correspond à 60,2 % de l'ensemble en 2020. Cette répartition des heures est en diminution depuis plusieurs années (62,0 % en 2019, 66,7 % en 2018 et 70,4% en 2017). Pour autant, les organismes privés représentent 96,7 % des établissements normands (§.I-3), et le nombre d'heures dispensées en moyenne dans ces structures, est nettement inférieur en comparaison des organismes publics et parapublics. Un organisme privé dispense en moyenne moins de 10 000 heures par an contre 165 000 et 234 000 dans les organismes publics et parapublics. Aussi, tenant compte des divers types d'organismes privés, les travailleurs indépendants dispensent en moyenne 1167 heures en 2020 contre 29 345 dans les organismes privés à but non lucratif.

Le nombre d'heures stagiaires baisse de -1,6 % en 2020 par rapport à 2019. Cette diminution est consécutive à une forte baisse du nombre d'heures dans les organismes privés à but lucratif de -17,6 % qui corres-

pond à 1,6 M heures en moins. A contrario, le nombre d'heures stagiaires a augmenté pour les autres organismes de formation. Les organismes privés à but non lucratif augmentent leurs nombres d'heures de 5,1 % (600 000 heures) et le nombre d'heures des organismes parapublics augmente de 13,7 % (300 000 heures).

L'augmentation du nombre d'apprentis explique la hausse significative de l'activité des organismes parapublics pour lesquels 67,1 % des heures dispensées leur sont destinées, soit les deux tiers des heures (1,7 M heures). Pour les salariés, les organismes à but lucratif réalisent 63,7% des heures dispensées (4,8 M heures) et les travailleurs indépendants 61,6 % (0,5 M heures). Les organismes à but non lucratif dispensent près de la moitié des heures à destination des demandeurs d'emploi (5,0 M heures). Les autres stagiaires bénéficient majoritairement d'heures de formation dans les organismes publics pour 47,3 % (1,6 M heures).

4) Répartition d'heures stagiaires par typologie des stagiaires

	NOMBRE D'HEURES	RÉPARTITION (%)	ÉVOLUTION SUR 1 AN (%)
Salariés	10 999 021	31,7	-26,6
Apprentis	8 178 453	23,6	+198,9
Demandeurs d'emploi	10 093 725	29,1	-6,7
Particuliers	1 949 386	5,6	-17,5
Autres stagiaires	3 488 393	10,1	-20,3
Ensemble	34 708 978	100,0	-1,6

Le nombre d'heures stagiaires des salariés baisse de 26,6 % (près de 4 M heures) vis-à-vis de 2019. Pour autant, il constitue toujours le nombre d'heures le plus important suivi des demandeurs d'emploi. Ils représentent respectivement 31,7 % et 29,1 %, soit 60,8 % des heures stagiaires contre 73,1 % l'année passée. Les apprentis occupent la troisième place avec 23,6 %. Le nombre d'heures des apprentis a triplé entre 2019 et 2020. Cette hausse

s'explique par l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage signés, enregistrés par les OPCO et des aides exceptionnelles mises en place par l'État, pour favoriser le recours à l'alternance (§.II-6). Hors apprentis, le nombre d'heures stagiaires a nettement diminué au cours de cette année, justifié aussi par la crise sanitaire, où certaines structures ont dû fermer pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois.

5) Durée moyenne des formations (en heures)

	SALARIÉS	APPRENTIS	DEMANDEURS D'EMPLOI	PARTICULIERS	AUTRES STAGIAIRES	ENSEMBLE
Organismes privés	24,2	223,3	100,5	45,7	28,1	40,7
<i>dont</i> à but lucratif	23,9	108,6	89,3	47,3	25,0	29,3
<i>dont</i> à but non lucratif (assoc.)	24,6	284,8	108,0	55,9	38,9	58,0
<i>dont</i> travailleurs indépendants	24,4	23,1	23,8	27,6	10,5	21,6
Organismes publics	100,6	349,7	295,0	178,5	146,9	194,1
Organismes parapublics	50,4	259,2	108,0	14,3	22,6	103,6
Ensemble	29,0	266,5	132,4	60,5	45,0	58,2

En 2020, la durée moyenne d'une formation est de 58,2 heures, une hausse par rapport à 2019 où la moyenne était de 49,0 heures. Cette durée moyenne n'est pas représentative des différents types de stagiaires et types d'organismes.

Les apprentis ont des formations qui durent en moyenne 266,5 heures, en hausse par rapport à l'année précédente. Pour les organismes publics, cette durée est de 349,7 heures, alors qu'elle est de 23,1 heures pour les travailleurs indépendants.

Cette différence est régulièrement constatée pour les organismes publics pour lesquels les temps moyens de formation restent les plus longs avec une moyenne de presque 200 heures, quel que soit le type de stagiaires. A contrario, les travailleurs indépendants proposent des formations qui durent en moyenne 21,6 heures, soit presque 10 fois moins longues. Cette moyenne diminue encore de moitié pour les « autres stagiaires » avec une moyenne de 10,5 heures.

Les formations dispensées au bénéfice des demandeurs d'emploi sont d'une durée moyenne de 132,4 heures, ce qui place cette catégorie en deuxième position. Toutefois, le nombre d'heures est divisé par deux, vis-à-vis des formations à destination des apprentis.

Les formations destinées aux salariés, sont en moyenne les plus courtes, elles durent 29,0 heures.

Les organismes parapublics proposent des formations d'une durée moyenne de 103,6 heures. Cette moyenne se trouve diminuée, tenant compte des formations des particuliers d'une durée moyenne de 14,3 heures et celles des « autres stagiaires » de 22,6 heures, et quelque peu compensée par les formations plus longues des apprentis de 259,2 heures.

6) Nombre de stagiaires et d'heures stagiaires par spécialité de formation (triées en nombre décroissant d'heures stagiaires)

	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE D'HEURES STAGIAIRES
331-Santé	46 557	4 194 399
312-Commerce, vente	17 474	2 445 267
344-Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	114 385	2 379 724
415-Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	28 206	2 272 984
311-Transport, manutention, magasinage	41 162	1 800 335
100-Formations générales	45 349	1 696 451
310-Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	17 257	1 687 053
332-Travail social	7 614	1 173 341
221-Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	11 084	1 028 654
412-Développement des capacités mentales et apprentissages de base	10 716	1 008 978
324-Secrétariat, bureautique	4 808	824 403
200-Technologies industrielles fondamentales	7 506	787 068
125-Linguistique	5 100	756 714
326-Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	23 039	748 167
333-Enseignement, formation	17 108	735 723
314-Comptabilité, gestion	39 315	731 992
212-Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, ...	11 151	720 711
330-Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 588	717 303
413-Développement des capacités comportementales et relationnelles	10 025	638 567
210-Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	21 617	577 524

Ces 20 spécialités de formation les plus suivies en 2020, représentent 78 % du nombre total d'heures de formation et 81 % des stagiaires. Ces proportions sont identiques à l'année précédente avec quelques changements dans ce top 20.

La « Santé » est toujours la spécialité comportant le plus grand nombre d'heures stagiaires, avec 4,2 millions d'heures stagiaires représentant 12 % de l'ensemble, et accusant tout de même une forte baisse par rapport à 2019 (5,5 millions d'heures soit 16 %).

La « Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance » est toujours celle comportant le plus grand nombre de stagiaires, avec 114 385 bénéficiaires soit 19 % de l'ensemble.

Les deux spécialités « Electricité, électronique (non compris automatisme et productique) » et « Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi » n'apparaissent plus dans le top 20 et ont été remplacées par « Technologies industrielles fondamentales », qui est directement passé en 12^e position et « Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture » qui est le 20^e.

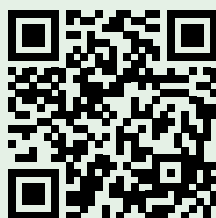
Les autres spécialités sont les mêmes qu'en 2019 dans le top 20 et ont peu varié, excepté la spécialité « Enseignement, formation », qui a perdu 8 places passant de la 7^e à la 15^e et la spécialité « Agro-alimentaire, alimentation, cuisine » qui, elle, a gagné 8 places passant de la 17^e à la 9^e place.



**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Normandie**

Siège : 14 avenue Aristide Briand – 76108 Rouen Cedex 1

Tél : 02 32 76 16 20



Directrice de la publication : Michèle LAILLER-BEAULIEU

étude réalisée par :

Anne GUILBAUD (Service Régional de Contrôle)

et Laura LACAILLE (Service observation, études, statistiques et évaluation)

Mise en page : Imprimerie Nii - 14460 Colombelles - 2110-0084

Publié en décembre 2022